Annexe 3 du Concept de protection



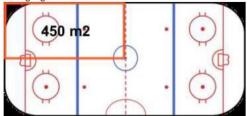
Annexe 3 du Concept de protection de la Swiss Ice Hockey Federation

Dispositions particulières pour le déroulement des entraînements sur la glace (s'applique au domaine du Sport Espoit et Amateur, pas aux équipes de la National League, Swiss League et aux équipes nationales)

1. Conditions générales pour le déroulement des entraînements sur la glace

Les mesures suivantes doivent être appliquées afin de minimiser les contacts corporels et le risque pour la santé :

- Au maximum 20 personnes (joueurs et entraîneurs) sur la glace simultanément et au maximum quatre personnes supplémentaires (à l'exception des entraîneurs qui coachent derrière la bande) présentes dans le stade de glace par unité d'entraînement.
- Sur la glace, les personnes sont réparties dans des groupes de cinq personnes au maximum.
- Au minimum 450 m² par groupe (ce qui correspond à un quart de la surface de glace). Ainsi, chaque personne dispose d'une surface de 90 m² sur la glace.



- La surface d'entraînement de chaque groupe doit être délimitée physiquement/de façon visible; la taille peut varier en fonction du nombre de groupes présents sur la glace, en veillant toujours au respect strict de la surface de glace minimale (450 m²) et du nombre maximal de personnes par groupe (5).
- Le matériel de délimitation (par ex. Toblerones) est mis en place et retiré exclusivement par les moniteurs et des joueurs préalablement désignés. Pour ce faire, ces personnes doivent porter des gants jetables, qu'il convient ensuite d'éliminer dans les conteneurs prévus à cet effet. Ces dispositions s'appliquent également à la mise en place des buts et des autres éléments ainsi qu'à la manipulation des pucks.
- L'entrée sur et la sortie de la surface de glace doivent s'effectuer par différents accès.
- Les groupes peuvent échanger leurs positions selon un tournus.
- Aucune entrée ou sortie durant l'unité d'entraînement.
- Le déroulement précis de l'entraînement, avec des groupes si possibles identiques lors de chaque unité d'entraînement, ainsi que la répartition des vestiaires, sont préalablement communiqués aux participants.
- Seules les capacités individuelles peuvent être travaillées lors de l'entraînement sur la glace (pas de contact entre les joueurs, pas de serrage de main/de high five).

2. Vestiaires / changement de tenue

- Les vestiaires restent fermés.
- Dans la mesure du possible, les joueurs arrivent à l'entraînement vêtus de leur équipement de hockey sur glace.
- Les joueurs enfilent et retirent leurs patins dans la zone extérieure à la surface de glace. Des bancs ou des chaises sont mis à disposition. La distance minimale de 2 m doit être respectée.
- Les participants arrivent au stade de glace au maximum 10 minutes avant le début de l'entraînement.
- Les participants quittent le stade de glace dans les 10 minutes suivant la fin de l'entraînement.

06.05.2020/BP Page 1 / 2



Annexe 3 du Concept de protection

3. Installations sanitaires

- L'utilisation des douches est interdite à tous les participants. L'utilisation des toilettes est autorisée dans les cas urgents.

06.05.2020/BP Page 2 / 2